

Chers voisins,

Ce petit mot pour vous informer (si vous ne l'êtes toujours pas) du projet d'implantation de deux habitations légères sur le parking à l'entrée du bois (quartier de la frontière) pour y accueillir les sans domiciles fixes présents dans le bois.

Etant d'avis que le choix de cette zone est loin d'être adapté, nous avons préparé une liste de réclamations et observations écrites (une page recto verso).

Vous pourrez la trouver ci jointe.

Chaque courrier étant important et pour permettre à tous de faire valoir son avis, je ferai un envoi groupé à la commune et **vous propose donc de déposer le courrier signé par vos soins dans notre boîte aux lettres.** (99 rue de Longwy).

Attention

1-le dossier sera clôturé le 6 septembre 2021. Pour être valide, pouvez-vous faire parvenir dans ma boîte aux lettres vos courriers nommés et signés pour le **dimanche 29 août 2021 au plus tard ?**

2-n'oubliez pas d'indiquer vos **coordonnées** (nom, prénom, adresse) en haut à gauche du courrier côté recto (à l'endroit des lignes) et **signature** en bas à droite (dans rectangle) côté verso.

Si vous souhaitez modifier ce courrier et l'adapter à votre convenance, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

Stéphane Hardy
Sophie Noël
99 rue de Longwy (Aubange)
0475 31 43 94

Aubange, le 28 août 2021,

Collège communal
Hôtel de ville
Rue Haute, 22
B-6791 Athus

Concerne : Dossier 122/21

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous faire part de nos réclamations et observations écrites par rapport à l'enquête publique relative au dossier sus cité.

Nous ne vous cachons pas notre étonnement. En effet la zone concernée par ce projet d'infrastructure est une zone forestière de quiétude, calme, de détente et ressourcement. Nous nous y rendons très souvent avec nos enfants pour jouer en extérieur, apprendre le vélo, ... et les éloigner au maximum des écrans, tablettes, ...

Notre quartier est plutôt dense et à part cette entrée du bois, nous n'avons pas d'espace détente pour nous et nos enfants contrairement à d'autres quartiers d'Aubange.

La mise en place d'un tel projet correspondrait tout simplement à la suppression de la seule zone de détente pour adultes et enfants du quartier, d'autant plus que les rues sont fort passantes.

De plus, l'endroit nous semble non structuré et non adéquat à ce projet. Il n'est d'ailleurs pas repris en zone habitable. Nous ne comprenons pas pourquoi une zone forestière peut être habitable, c'est une dérogation qui habituellement n'est pas accordée.

Notons également,

- présence non négligeable des chenilles processionnaires qui mettent en danger la population occupante ;
- non-existence de délimitation du terrain visée par le projet ;
- proximité directe des terrains voisins ;
- zone non sécurisée pour les occupants en cas de risque tempêtes qui se répètent de plus en plus ;
- l'accès au magasin, gare, administration communale très éloigné et non bien desservi ;
- peu de place de parking ;
- lieu de passage pour accéder à l'arrière des terrains privés de certaines propriétés ;
- ce lieu est un lieu de rassemblement ouvert à tous et notamment lieu de fête de quartier de la frontière, espace pétanque, ... ; ce n'est pas un lieu privé ;
- présence de bulles à verre ;
- organisation de chasses qui mettent en danger la population occupante.

Dans ce contexte vous comprendrez que de surcroit des écarts à la couleur et matériaux de la couverture de la toiture et des façades ne seraient pas acceptables.

De plus, beaucoup de points se posent :

- comment les espaces de présence autorisée et non autorisée des occupants seront-ils délimités ?
- comment les déchets vont-ils être gérés ?
- comment le passage et accès au bois va-t-il pouvoir se faire ?
- comment le passage au fond des terrains côté bois de la rue de Longwy (du côté opposé à la rue) qui donne sur cette place va pouvoir se faire par cette place ?
- comment la propreté des lieux sera-t-elle assurée ?
- comment la sécurité sera-t-elle assurée ?
- comment va être assuré le respect du calme et de la quiétude de l'endroit ?
- comment seront évités les nuisances sonores ?

Pour terminer, la mise en place d'infrastructure à ce coin de bois aura inévitablement un effet de dévaluation de nos biens. En effet, il ajoute notamment des vis-à-vis, supprime l'espace de détente et quiétude, déforme le paysage et sa tranquillité, Alors que dans d'autres quartiers, des espaces détente sont créés pour avoir un effet inverse. Nos biens ont été achetés avant même d'avoir eu connaissance de ce projet, comment ces dévaluations pourraient-elles être gérées ?

Vous comprendrez qu'il est important que ce lieu reste un espace public utilisé par la collectivité et que le projet d'implantation de ces structures est plus que pénalisant pour tous, l'épisode COVID en montre toute son importance.

Vous comprendrez qu'un autre endroit plus adéquat tant pour les riverains mais aussi pour les futurs occupants nous semblerait beaucoup plus adapté et pour toutes ces raisons nous réfutons toute dérogation au plan de secteur et tous écarts au CGU et sommes en total désaccord par rapport à ce projet.

La présente vous est adressée sous toute réserve et aucune reconnaissance préjudiciable de cause.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'accepter l'expression de nos sincères salutations.

